

La **Fédération québécoise des sports cyclistes** sanctionne les épreuves au programme des Championnats des régions et les règlements de la fédération, spécifiques aux Championnats des régions, sont en vigueur.

I. CHAMPIONNATS DES RÉGIONS, ÉTÉ 2018**A) CATÉGORIES**

CATÉGORIES	ÂGES	SEXES	ÉPREUVES
5 À 16 ans	2002 à 2013	F / M	Épreuves chronométrées + Course + Sprint

La licence FQSC est émise selon l'année de naissance.

Les athlètes devront obligatoirement participer à toutes les épreuves présentées.

Catégories garçons		Catégories filles
5-6 ans	12 ans	5-6 ans
7 ans	13 ans	7-8 ans
8 ans	14 ans	9-10 ans
9 ans	15 ans	11-12 ans
10 ans	16 ans	13-14 ans
11 ans		15-16 ans

B) COMPOSITION DE L'ÉQUIPE REPRÉSENTANT LA RÉGION

Minimum d'athlètes : 1 athlète

Maximum d'athlètes : Aucun

Entraîneurs : 1 minimum
2 maximums

Si une délégation a plus de 10 athlètes, celle-ci doit avoir au minimum 1 accompagnateur / entraîneur supplémentaire.

C) SPÉCIFICATIONS POUR LES ENTRAÎNEURS

Tous les entraîneurs doivent être membre en règle de la FQSC. Pour être déclaré entraîneur, celui-ci devra détenir une licence d'entraîneur valide émise par la FQSC.

Chaque région doit être encadrée par un entraîneur. Exceptionnellement pour les régions qui ne comptent pas d'entraîneur formé en BMX, elles pourront intégrer un entraîneur répondant aux exigences de la spécification pour les entraîneurs du vélo de montagne.

D) AFFILIATION ET MODALITÉS

Tous les participants doivent être affiliés (détenir une licence ACC-UCI de la FQSC)

Pour ceux qui détiennent une licence régionale, ils pourront faire l'achat sur place d'une licence d'événement pour la fin de semaine au montant de 20\$*.

*** rabais applicable seulement dans le cadre des Championnats des régions.**

E) MODE DE SÉLECTION RÉGIONALE

Aucune sélection n'est requise

F) ADMISSIBILITÉ

- Les athlètes devront être âgés entre 5 et 16 ans au 31 décembre 2018.
- Ils devront avoir une licence compétitive (UCI) ou une licence d'événement
- S'être inscrit sur la plateforme de la FQSC dans sa catégorie respective avant le 29 juillet.
- ~~Les athlètes devront avoir pris part à au moins une course provinciale en 2017 ou 2018. Nous vous invitons à consulter le calendrier provincial du secteur BMX afin de planifier votre course préparatoire.~~

G) LIEU D'APPARTENANCE DE L'ATHLÈTE

La région d'appartenance correspond à l'adresse du domicile de l'athlète.

« Le lieu d'appartenance de l'athlète sera l'adresse de son domicile, tel que mentionné sur son bulletin scolaire de l'année en cours*. L'athlète est présumé domicilier chez le parent ou tuteur avec lequel il passe la majorité de son temps. Si le bulletin scolaire comporte deux lieux de résidences, celui de la région de l'école fréquentée sera retenu.

*Note : Une personne a en vertu du code civil du Québec, un seul domicile et peut avoir plusieurs résidences. Les enfants mineurs sont présumés domiciliés chez leurs tuteurs (article 80 du code civil). Dans le cas où les parents sont séparés, le domicile est situé là où le mineur passe la majorité de son temps. »

H) FORMULE DE COMPÉTITION AUX
CHAMPIONNATS

Épreuves chronométrées (CLM)

Les départs s'effectuent individuellement à toutes les minutes, en débutant avec les filles suivis des garçons. Un délai de cinq minutes est prévu entre le dernier départ chez les filles et le premier départ chez les garçons pour intercaler les coureurs qui se présenteraient en retard à leur départ. Les coureurs effectuent une fois le parcours pour établir le classement.

Course

Au départ de la course, les coureurs sont alignés côte à côte sur une grille de départ. Chaque vague de départ est composée de 4 ou 8 coureurs. Au signal, les coureurs s'élancent en même temps sur la piste, enchaînant les sauts sur des buttes en terre, des virages serrés et différentes sections à obstacles. Les participants doivent effectuer 3 vagues par épreuve afin de se qualifier pour l'épreuve principale, le nombre d'épreuves variant selon le nombre d'inscriptions.

Sprint

Au départ de la course, les coureurs sont alignés côte à côte sur une grille de départ. Chaque vague de départ est composée de 4 coureurs. Au signal, les coureurs s'élancent en même temps sur la piste, enchaînant les sauts sur des buttes en terre, des virages serrés et différentes sections à obstacles. Les athlètes ne feront seulement qu'une partie de la piste.

I) SURCLASSEMENT ET SUBSTITUTION

Aucun

J) EXCLUSION

Aucune

K) MÉDAILLES

Le nombre prévu de médailles distribué lors des Championnats sera de:

Médailles d'or : 17 / épreuve

Médailles d'argent : 17 / épreuve

Médailles de bronze : 17 / épreuve

Aucune médaille ne sera remise aux entraîneurs et accompagnateur.

L) SYSTÈME DE POINTAGE

Le système de pointage qui sera utilisé sera le suivant :

Course

POSITION	POINTS
1	1
2	2
3	3
4	4
5	5
6	6
7 et plus	7 et plus

Sprint

POSITION	POINTS
1	1
2	2
3	3
4	4
5	5
6	6
7 et plus	7 et plus

Épreuve chronométrée

POSITION	POINTS
1	1
2	2
3	3
4	4
5	5
6	6
7 et plus	7 et plus

En cas d'égalité entre 2 régions, la règle des Coupe du Québec sera appliquée (2.5.1)

M) SYSTÈME DE CLASSEMENT DES RÉGIONS

*Seulement le pointage des deux meilleures positions de l'épreuve de la région sera cumulé. Dans le cas où une région ne compte aucun athlète dans une catégorie, un pointage sera attribué pour cette catégorie, correspondant au rang du dernier athlète ayant un pointage cumulé plus 1.

La région qui totalisera le plus bas pointage, au terme des Championnats des régions, sera couronné la région championne des Championnats des régions;